

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-209 en date du 6 DECEMBRE 2017
Portant Dossier DETR 2018 – Travaux école de Rougnat

L'an Deux Mille Dix Sept, le six décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Georges Nigremont, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 29/11/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 43	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 51	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, SIMON, PEROCHE, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMON, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, ROBBY à SIMON, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à DESARMENIEN, SIMONET à FAUCONNET, SCHMIDT à JARY, FONTVIELLE à BIGOURET, TOURNAUD à MATHIEU ;

Excusés : MM. RIBIERE, ROBIN, RICHIN, PERRIER F, MONTEIL, LAVAUD, PLAS, GENDRAUD, BRUNET M, SAUVANET,

Secrétaire de séance : Monsieur René ROULLAND

Un diagnostic immobilier a été réalisé sur l'ensemble des écoles de l'ancien territoire de la communauté de communes Auzances Bellegarde en 2016 par le bureau d'études AUJOUX.

Au vu du programme global de travaux à prévoir sur les 8 écoles, un programme pluriannuel a été réalisé.

Par ailleurs, parallèlement, une mission de vérification techniques de tous les équipements des écoles (installations électriques et éclairages de sécurité, installations de gaz combustible, moyens de secours : alarme incendie, extincteurs, désenfumage, aires de jeux et équipements sportifs) a également été réalisée.

Pour l'école de ROUGNAT, les travaux à prévoir concernent :

- les travaux de second œuvre (plâtrerie, isolation, peinture, électricité, chauffage) pour les salles de classe et les couloirs de circulation,
- Fermeture du préau pour création d'une salle d'activité,
- Accessibilité PMR.

Le montant global prévisionnel de l'opération est fixé à 115 121.20 € HT, soit 138 145,44 € TTC.

Pour l'année 2018, il est proposé de retenir les travaux concernant la fermeture du préau pour la création d'une salle d'activité ainsi que l'accessibilité PMR pour un montant de 44 341 € HT. Ces travaux seront subventionnables à hauteur de 70% de la dépense réalisée.

Le plan de financement proposé est repris ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171206-2017-209-AI
Date de télétransmission : 12/12/2017
Date de réception préfecture : 12/12/2017

DEPENSES

Diagnostic Ecole	312.00 €
Vérifications techniques des équipements	230.00 €
Travaux	34 600.00 €
Maîtrise d'œuvre – Mission de base	3 979.00 €
Bureau de contrôle	2 400.00 €
Coordonnateur sécurité	2 120.00 €
Frais d'annonce et dossier entreprises	700.00 €

Total des dépenses HT : 44 341.00 €

RECETTES

Prévision de subvention au titre de la DETR 2018 (70%)	31 038,70 €
Autofinancement CCAB (30%)	13 302,30 €

Total recettes 44 341.00 €

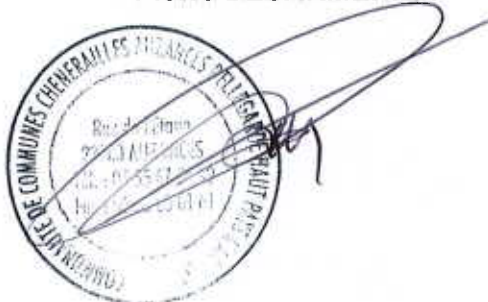
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux de fermeture du préau pour la création d'une salle d'activité ainsi que l'accessibilité PRM pour l'école de ROUGNAT.
- Adopte le plan de financement repris ci-dessus,
- Autorise le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire pour le dossier DETR 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 12 Décembre 2017
Pour copie conforme, le 12 Décembre 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171206-2017-209-AI
Date de télétransmission : 12/12/2017
Date de réception préfecture : 12/12/2017